RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES

Fourniture et installation de 17 coffrets de raccordement

Date et heure limites de réception des offres :
01/12/2026 à 12h00

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
37, rue du Plat
BP 725
59034 LILLE Cedex

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Fourniture et installation de 17 coffrets de raccordement
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public de fournitures courantes
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	14 semaines
	Visite sur site	Oui

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation....4
1.1 - Objet....4
1.2 - Mode de passation....4
1.3 - Type et forme de contrat....4
1.4 - Décomposition de la consultation....4
1.5 - Nomenclature....4
2 - Conditions de la consultation....4
2.1 - Délai de validité des offres....4
2.2 - Forme juridique du groupement....4
2.3 - Variantes....5
2.4 - Développement durable et insertion sociale....5
3 - Conditions relatives au contrat....5
3.1 - Durée du contrat et délai d'exécution....5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement....5
4 - Contenu du dossier de consultation....5
5 - Présentation des candidatures et des offres....6
5.1 - Documents à produire....6
5.2 – Visites sur site obligatoire....8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis....8
6.1 - Transmission électronique....9
6.2 - Transmission sous support papier....9
7 - Examen des candidatures et des offres....10
7.1 - Sélection des candidatures....10
7.2 - Attribution des marchés....10
7.3 - Suite à donner à la consultation....11
8 - Renseignements complémentaires....11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....11
8.2 - Procédures de recours....11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Fourniture et installation de 17 coffrets de raccordement permettant aux titulaires de Conventions d'Occupation Temporaire (COT) de raccorder leur bateau logement stationnaire à des compteurs individuels eau et électricité, de se raccorder à la fibre et d'évacuer leurs eaux grises dans le réseau d'assainissement intercommunal.

L'installation consiste en la création de 11 dalles béton, la pose et le raccordement des coffrets aux réseaux ainsi que le démontage de 6 anciennes bornes et mise en sécurité des réseaux existants. Les bornes seront récupérées par VNF. Elles seront stockées pour être utilisées pour pièces détachées.

Lieu(x) d'exécution :
Ces travaux se dérouleront sur une zone de stationnement de bateaux située en partie Rue Conflans Sainte Honorine à Béthune et en partie rue du halage à Annezin.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché public ordinaire de fournitures courantes.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
44424100-9	Coffrets-compteurs
45262310-7	Travaux de mise en œuvre de béton armé
45317300-5	Travaux d'installation électrique d'appareils de distribution
45330000-9	Travaux de plomberie

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. En cas de groupement conjoint, le pouvoir adjudicateur souhaite que le mandataire soit solidaire.

2.3 - Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.4 - Développement durable et insertion sociale

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Le marché ne comprend pas de clauses sociales.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat et délai d'exécution

La durée du marché est de 18 mois.

Le délai d'exécution est défini(e) au CCP et ne peut en aucun cas être modifié(e). Il débutera à compter de la date fixée dans le CCP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent **renoncer aux bénéfices** de l'avance prévue au CCP, soit 20,00 % du montant initial, toutes taxes comprises, du marché, i**ls doivent le préciser à l'acte d'engagement**.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le cadre de sous-détail de prix
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'attestation de visite obligatoire
- Une fiche d'auto-évaluation fournie par Enedis permettant de s'assurer de la conformité des coffrets proposés

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Les candidats peuvent demander la transmission du DCE ainsi que d'éventuels documents complémentaires sur un support physique électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date

d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Une liste de références de travaux de nature et d'importance comparables à la présente consultation, réalisées au cours des 5 dernières années ou en cours d'exécution. Il est rappelé que la capacité du candidat s'appréciera au regard de ses références de réalisation comparables ou par tout autre moyen laissé à la libre appréciation du candidat permettant de vérifier sa capacité	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique. Néanmoins, dans le cas où le candidat est une société nouvellement créée, dans l'incapacité objective de produire les documents et renseignements exigés par le règlement de la consultation, il pourra justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, au-delà de son simple capital social, par tout autre moyen.

Conflit d'intérêts

Afin qu'il ne puisse se trouver en situation de conflit d'intérêts à l'occasion de l'exécution du marché, objet de la présente consultation, chaque soumissionnaire s'engage à avertir sans délai le pouvoir adjudicateur, s'il se trouve en situation de détenir un marché portant sur des prestations qui entreraient, directement ou indirectement, dans le champ de la présente consultation. Le cas échéant, le soumissionnaire peut néanmoins candidater au marché, objet de la présente procédure, à condition qu'il apporte la preuve au pouvoir adjudicateur qu'il ne dispose d'aucun avantage de nature à fausser la concurrence et à constituer une rupture d'égalité avec les autres candidats. Dans ces conditions, et dans l'hypothèse où les éléments d'information fournis par le candidat ne s'avéreraient pas suffisamment convaincants pour le pouvoir adjudicateur, sa candidature sera rejetée.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'Acte d'Engagement et ses annexes	Oui
Décomposition du prix global et Forfaitaires (DPGF)	Oui
Le sous-détail de prix	Non
Un mémoire technique (25 pages maximum hors annexes) présentant les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du marché : • Une note présentant la qualité des coffrets fournis et les garanties proposées avec : o La description technique détaillée des coffrets présentant la qualité et la fiabilité des équipements proposés (respect des normes en vigueur, qualité/fiabilité des matériels installés, renommée et retour d'expériences, etc) ainsi que les modalités de raccordement aux réseaux existants ; o Les fiches techniques des équipements proposés respectant les normes en vigueur ; o Les modalités de maintenance et d'entretien des coffrets ; o La garantie des coffrets installés avec un tableau reprenant l'intégralité des équipements fournis en indiquant, pour chacune des pièces, les garanties proposées par l'entreprise (nature, délai, qualité du SAV proposé) ainsi que le coût des pièces pour leur remplacement ; • Une note présentant l'installation des coffrets : Descriptif des moyens humains et matériels dédiés à la création des 11 dalles, la pose et au raccordement des coffrets aux différents réseaux, la dépose des 6 anciennes bornes, descriptif des méthodes employées pour minimiser la gêne occasionnée lors des travaux pour les riverains (organisation, mise en sécurité du site, …) et pour garantir la continuité de service.	Non

• Un planning : o Planning détaillé présentant le phasage des prestations (fourniture, fabrication, livraison, réalisation des dalles, pose des coffrets, raccordements, essais, mise en service), o Identification des étapes critiques et des mesures de sécurisation du délai.	
Un mémoire environnemental (10 pages maximum) indiquant les performances en matière de protection de l'environnement : - Modalités de fabrication respectueuse de l'environnement, gestion des déchets générés, matériaux utilisés, mode de transports de livraison, dispositions environnementales pour limiter les pollutions accidentelles et les nuisances de chantier, démarche RSE de l'entreprise, etc	Non
L'attestation de visite obligatoire	Oui
Une fiche d'auto-évaluation fournie par Enedis complétée et signée par le candidat	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

5.2 – Visites sur site obligatoire

Une visite sur site est obligatoire.

Les conditions de visites sont les suivantes :
La visite sur site est obligatoire pour que le candidat puisse pleinement s'approprier le besoin du pouvoir adjudicateur. Elle se déroulera le lundi 12 octobre 2026 à 10h.

Personne(s) susceptible(s) de réaliser la visite :
·ROUSSEAU Cécile (VNF) : 06 99 19 14 31 e-mail : cecile.rousseau@vnf.fr
·DUBOIS Elise (VNF) : 06 80 44 57 82 e-mail : elise.dubois@vnf.fr
-SZYDLOWSKI Christine (VNF) : 06 59 84 16 42 e-mail : Christine.SZYDLOWSKI@vnf.fr

Une attestation de visite devra être remplie à l'issue de la visite en 2 exemplaires (un pour le candidat, un pour VNF) conformément à la pièce transmise au DCE.

La visite est justifiée par l'objet de la consultation et nécessaire à l'établissement de l'offre.

L'obligation de visite n'a pas d'autre objet que celui de permettre au pouvoir adjudicateur de s'assurer que les candidats connaissent les contraintes du présent marché. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite pourra être déclarée irrégulière.

Un candidat qui est en mesure de justifier, par un autre moyen, qu'il dispose déjà d'une connaissance approfondie des contraintes du présent marché, peut être dispensé de cette visite obligatoire sans que son offre soit considérée comme irrégulière (CAA de Bordeaux, 7 juillet 2016, n° 14BX02425)

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination au plus tard à la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (uniquement sur clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

VNF - Direction Nord-Pas-de-Calais (Bureau Commande Publique)
37, rue du Plat
BP 725
59034 LILLE Cedex

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

En cas de fichier verrouillé électroniquement, le représentant du pouvoir adjudicateur pourra demander à l'opérateur économique concerné de procéder à l'envoi d'un fichier électronique déverrouillé.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40.0 %
2 - Valeur technique	50.0 %
Sous-critère 1 : **Fourniture des coffrets** : Seront notamment appréciés : • La conformité aux prescriptions techniques du CCP ; • La qualité intrinsèque des matériels proposés ; • La robustesse et pérennité des équipements ; • La facilité de raccordement aux réseaux existants ; • Le niveau de fiabilité démontré par les fiches techniques.	*20 %*
Sous-critère 2 : **Garantie des coffrets installés** Seront notamment appréciés : • La durée et l'étendue des garanties ; • Les conditions de mise en œuvre du SAV ; • La facilité de maintenance et de remplacement des composants ; • La réactivité annoncée en cas de dysfonctionnement.	*10 %*
Sous-critère 3 : **Installation des coffrets** Seront notamment analysés : • La pertinence des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations ; • La méthodologie de réalisation des dalles béton et garde-corps ; • La méthodologie de pose et de raccordement ; • L'organisation du chantier ; • Les mesures de sécurité ; • Les dispositions permettant de limiter les nuisances et de maintenir les usages du site.	*10 %*
Sous-critère 4 : **Planning** Seront notamment appréciés : • La cohérence générale du phasage des prestations (fourniture, fabrication, livraison, réalisation des dalles, pose des coffrets, raccordements, essais, mise en service) ;	*10 %*

• L'identification des étapes critiques et des mesures de sécurisation du délai.	
3 – Valeur environnementale	10 %
Performances en matière de protection de l'environnement (modalité de fabrication respectueuse de l'environnement, gestion des déchets générés, matériaux utilisés, mode de transports de livraison, dispositions environnementales pour limiter les pollutions accidentelles et les nuisances de chantier, etc)	

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Lille
5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59014 LILLE CEDEX

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Lille
5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59014 LILLE CEDEX
Tél : +33 320631300
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr